

CHIFFRES

Avec plus de 750 entreprises actives dans le secteur et 13.000 emplois, l'activité logistique contribue à hauteur de 850 millions d'euros au PIB du Luxembourg. Depuis 2005, le secteur a créé 2.000 emplois. Etienne Schneider espère, à moyen terme, en créer de 3.000 à 5.000 de plus.

Gestion proactive

Photo: Pierre Matgé

La Journée internationale de la logistique a donné l'occasion au Cluster for Logistics de présenter un état des lieux. Et de faire des propositions pour accroître la compétitivité du secteur.

La logistique, c'est le dada des ministres de l'Economie depuis 2005 et une première étude commanditée à l'époque par le titulaire du maroquin, Jeannot Krecké.

«Le moment où le pays a pris conscience de l'importance de ce secteur pour l'économie du pays», indique Pierre Gramegna, président du Cluster for Logistics, pour qui l'heure est désormais «à la proactivité».

C'est d'ailleurs pour «élaborer une stratégie nationale de développement pour le secteur de la logistique» qu'a été élaborée, sous l'égide du Cluster, l'étude présentée.

D'après ses conclusions, l'activité de logistique au Luxembourg doit se concentrer sur des marchés de masse comme les produits alimentaires ou les produits chimiques (non dangereux) et des marchés de niche comme la pharmacuterie, le textile et l'électronique.

Des marchés en plein essor et des produits en phase de croissance requérant des services logistiques à valeur ajoutée.

Le pays doit également profiter de sa position géographique, au centre des grands corridors de fret européen – et se concentrer sur un marché européen élargi allant de la Russie, en passant par la Pologne, jusqu'à la Turquie, via l'Italie.

L'étude préconise également de développer ses infrastructures logistiques – à savoir l'aéroport du Findel, le port de Mertert mais aussi la plate-forme ferroviaire de Bettembourg/Dudelange – et de les interconnecter, permettant à

Présentation de l'étude «Future for logistics»

MARC FASSONE - mfassone@le-jeudi.lu

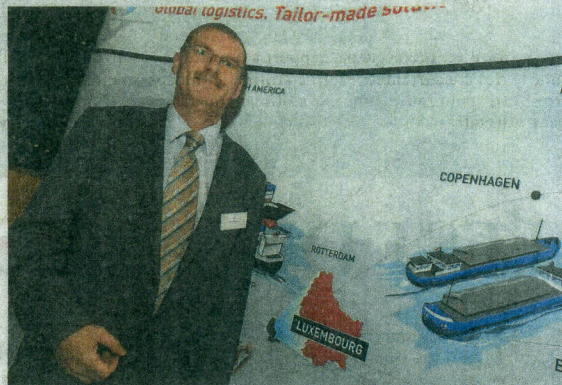


Photo: François Aussems

Alain Krecké, directeur du Cluster for Logistics, a coordonné l'étude «Future for logistics»

terme aux opérateurs logistiques de bénéficier de conditions plus compétitives et de mieux vendre des prestations logistiques au départ du Luxembourg.

200 propositions

Le parc logistique WSA sera au centre du développement de l'Eurohub luxembourgeois et permettra de développer des synergies entre les différents modes de transport et les différentes plates-

formes logistiques en offrant des services logistiques à valeur ajoutée.

«Actuellement, les marchandises ne font que transiter par le Luxembourg: le projet Eurohub permettra de capter ces marchandises dans les dépôts à Bettembourg/Dudelange et d'apporter des services logistiques avant de les acheminer vers leur destination finale», indique Alain Krecké, le directeur du Cluster for Logistics. Le grand défi.

Concernant plus particulièrement l'aéroport, le rapport préconise de moduler les actuelles règles concernant les vols de nuit (voir ci-dessous).

Une prise de position dans le débat actuel qui devrait faire grincer quelques dents.

Tout comme la demande d'accroître la flexibilité du travail afin de prendre en compte «la haute volatilité de l'activité dans les secteurs du transport et de la logistique». Le rapport préconise même la suppression de l'obligation d'établir un «plan d'organisation du travail».

Des 200 propositions que formule l'étude, on risque fort de ne retenir que celles-ci.

D'autres ont cependant été formulées en matière d'infrastructures de transport, de politique de qualité et de sécurité, de processus automatisés de dédouanement, d'innovation et de recherche, de formation professionnelle.

Le volet environnemental a également été mis en avant, et des conseils relatifs à une meilleure gestion des ressources en énergie ont été formulés.

A chaud, le gouvernement s'est dit en ligne avec les objectifs de l'étude. Pour Etienne Schneider, «elle conforte la politique et les orientations du gouvernement».

Il annonce en avoir pris bonne note et a annoncé que des réunions interministérielles étaient d'ores et déjà programmées afin de voir comment finaliser tout cela.

Outre la mise à disposition d'infrastructures adaptées, le ministre a mis en évidence l'importance de renforcer la visibilité du Luxembourg en tant que plate-forme logistique à l'étranger.

«Ce à quoi je travaille lors de tous mes déplacements à l'étranger.»

A l'étranger, mais aussi en Grande Région. Le ministre a lancé un appel à la coopération transfrontalière en la matière.

«La Grande Région était auparavant unie économiquement au travers de la sidérurgie. Désormais, il y a le potentiel de créer une union logistique transfrontalière», a-t-il plaidé, affirmant que tous les projets existants de part et d'autre des frontières devaient être vus non comme concurrents mais comme complémentaires.

VOLS DE NUIT

Faut-il, sinon autoriser les vols de nuit sur l'aéroport du Findel, assouplir l'actuelle interdiction de principe les prohibant?

Une interdiction d'ailleurs loin d'être absolue car, si les avions ne peuvent s'élever sur la piste durant la trêve nocturne qui court de minuit à 06.00h du matin, ils peuvent y atterrir moyennant dérogation et une taxe supplémentaire. En 2010, on a ainsi dénombré 1.550 de ces atterrissages. En 2011, on en comptabilisait 1.224, dont 801 pour le fret. Et depuis le début de l'année, on en est à 987.

Cargolux le réclame. Tout comme, d'ailleurs, l'autre grande compagnie de fret opérant sur le site luxembour-

geois, Panalpina. Avec un argument choc: des aéroports plus flexibles comme ceux de Leipzig, Liège et Cologne ont su attirer des grands noms de la logistique à l'image de DHL, TNT et UPS. Autant de firmes que la fermeture de l'aéroport, la nuit, a dissuadées de s'installer ici. Conséquence, le Findel, autrefois numéro cinq du transit du fret aérien en Europe, n'occupe plus que la huitième place. Derrière Leipzig, Liège et Cologne, justement.

La question doit être abordée lors de la prochaine réunion de la tripartite aviation, prévue d'ici à la fin de l'année. Le ministre de l'Economie, Etienne Schneider, souhaite assouplir le système. «Nous avons

plusieurs vols de nuit. Leur nombre ne devrait pas augmenter, mais les vols existants pourraient être officialisés pour que les compagnies aériennes puissent les commercialiser», a-t-il indiqué à la radio 100,7.

Le Cluster for Logistics souhaite également un assouplissement.

Le conseil communal de Luxembourg n'est pas sur la même longueur d'onde. La majorité des élus du conseil, réuni ce 12 novembre, s'est exprimée pour le maintien de l'interdiction des vols de nuit.

C'est au tour de la Chambre de se prononcer. Elle le fera en principe ce jeudi 15 novembre lors d'un débat d'orientation.